

Pour contacter Ethias  
par téléphone :  
tél : 04/220 81 00  
email : [contrat.medicollectivites@ethias.be](mailto:contrat.medicollectivites@ethias.be)

Pour contacter le service social  
tél. : 081/250 227 • 081/250 230  
081/250 233 • 081/250 240 • 081/250 208 • 081/250 220  
e-mail : [ash@ssrw.be](mailto:ash@ssrw.be)

Madame, Monsieur,

## Assurance hospitalisation liée à l'activité professionnelle – Gouvernement Wallon

Le Gouvernement Wallon a mené en 2025 un appel d'offres relatif à la conclusion d'une assurance soins de santé au bénéfice des membres du personnel actifs ou pensionnés du Service Public de Wallonie et des organismes publics d'intérêt régional et des membres de leur ménage.

Le marché a été attribué à Ethias.

Comme lors du marché précédent, deux modalités de couverture sont accessibles, à savoir :

- **Modalité Étendue :**

Cette modalité se distingue de la modalité de base par la possibilité de séjourner en chambre à un lit ;

**Suppression de la franchise par assuré et par année calendrier lorsque l'assuré choisit une chambre à un lit pour convenance personnelle (€130,00 précédemment).**

- **Modalité de Base :**

Cette modalité se différencie de la modalité étendue par le fait qu'elle ne vous couvre qu'en chambre à deux lits et ne garantit en aucun cas :

- les suppléments relatifs aux frais de séjour en chambre à un lit pour convenance personnelle ;
- les honoraires et suppléments d'honoraires liés à l'occupation d'une chambre à un lit pour convenance personnelle.

**ATTENTION :** Le passage d'une modalité de garantie vers une autre est possible à l'échéance annuelle moyennant une demande écrite.

**Le passage de la modalité de base vers la modalité étendue entraîne automatiquement l'application des dispositions relatives aux états préexistants. Ceci signifie que toute affection préexistante déjà reconnue en formule de base ne sera pas couverte en formule étendue.**

Nous vous communiquons ci-après, les montants de prime annuels (toutes taxes comprises), applicables par **personne** au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Montant de l'assurance en formule de base pour 2026 :

Chambre double.

	Assurés Directs	Assurés Indirects
Age (ans)	Primes Facturées par Ethias aux Agents	Primes Facturées par Ethias aux Agents
0-19	0 €	4,38 €
20-34	0 €	10,96 €
35-49	0 €	21,91 €
50-64	0 €	43,82 €
65-69	0 €	153,37 €
70-	0 €	226,39 €

## Montant de l'assurance en formule étendue (base + supplément étendue) pour 2026 :

Chambre particulière.

Pas de franchise en cas d'hospitalisation.

	Assurés Directs		Assurés Indirects
Age (ans)	Primes Facturées par Ethias aux Agents	A récupérer auprès du SSRW	Primes Facturées par Ethias aux Agents
0-19	56,57 €	11,31 € (#)	60,95 €
20-34	154,27 €	30,85 € (#)	165,22 €
35-49	162,26 €	32,45 € (#)	184,16 €
50-64	320,95 €	64,19 € (#)	364,80 €
65-69	690,62 €	276,25 € (#)	843,96 €
70-	690,66 €	276,26 € (#)	917,00 €

(#) Bénéficiaires directs : montant de l'intervention du SSRW à percevoir par l'agent auprès du service social en complétant le document « Formulaire d'intervention assurance soins de santé ».

**Dans le document ci-joint, vous trouverez toutes les modalités d'intervention financière du Service Social dans les primes listées ci-dessus.**

Nos collaborateurs restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter et vous prient d'agrémenter, Madame, Monsieur, l'assurance de leur considération distinguée.

Pour le Comité de direction,



**Olivier Vannerum**  
Head of Non-Life Underwriting  
Public, Non Profit & Corporate Clients

**A RENVOYER COMPLETE ET SIGNE POUR LE 28 FEVRIER 2026 AU PLUS TARD  
AU SERVICE SOCIAL DES SERVICES DU GOUVERNEMENT WALLON,**

rue Dewez 49 • 5000 Namur

**Pour toutes questions, les agents du Service Social sont à votre disposition aux numéros de téléphone suivants :**  
**081/250227 • 081/250230 • 081/250233 • 081/250240 • 081/250208 • 081/250 220**  
**e-mail : ash@ssrw.be**

Je soussigné  
Gouvernement Wallon sous le numéro de référence

bénéficiaire de la police du

indique ci-après la formule de garantie souhaitée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour moi-même ainsi que pour chaque membre de  
mon ménage assuré (cocher les cases voulues)

Chaque case à cocher au 01/01/2026 (à l'exception de la case 6)

**Base**

**Etendue**



Je souhaite opter pour un fractionnement de la prime de manière :

Mensuel

Trimestriel

Semestriel

Annuel

Date :

Signature pour accord,

## **Nouveau contrat de l'assurance hospitalisation 2026 -2029**

Chèr.e.s bénéficiaires,

Pour votre bonne information, afin de rester dans la dotation qui est allouée au SSRW dans le contexte économique actuel, nous avons dû faire preuve d'inventivité pour limiter au maximum le coût de **l'assurance hospitalisation 2026-2029**.

Même si nous avons dû diminuer le pourcentage de participation du SSRW pour les bénéficiaires indirects, nous pouvons vous annoncer que l'assurance en formule de base est désormais moins chère.

Malheureusement, toute pièce a son revers et le montant de la formule étendue est quant à lui en hausse et ce surtout pour les 65 ans et plus. Toutefois, pour le nouveau contrat, Ethias n'appliquera pas de franchise lors d'une hospitalisation en chambre individuelle.

Bien conscient que cette hausse pourrait être problématique, l'Organe d'Administration a décidé que le SSRW allait intervenir financièrement pour la formule étendue de la manière suivante :

- 20 % d'intervention pour les **bénéficiaires directs** jusqu'à l'âge de 64 ans ;
- 40 % d'intervention pour les **bénéficiaires directs** à partir de 65 ans ;
- Remboursement de 90 € pour les **enfants de 20-25 ans toujours aux études** ;

Cela sera entièrement géré par le Service Social des Service du Gouvernement Wallon (SSRW), ce qui va représenter une charge de travail importante qui viendra s'ajouter à la gestion quotidienne des différents dossiers inhérents à l'assurance hospitalisation.

Dès lors, afin de traiter au mieux les demandes, les bénéficiaires désirant obtenir l'intervention financière du SSRW devront **impérativement respecter ce qui suit** :

- Introduire la demande via le formulaire ad hoc (en annexe du présent courrier) ;
- Une seule demande par année. Si vous fractionnez le paiement de la prime annuelle, la demande ne pourra se faire que si la prime a été entièrement payée ;
- Fournir la preuve de paiement de l'entièreté de la prime annuelle d'assurance ;
- Fournir l'attestation de l'année scolaire en cours pour les enfants de 20 à 25 ans toujours aux études ;

Ensuite, j'attire votre attention sur le fait qu'il est important de considérer ce courrier en **deux parties** et en **deux temps**.

**Dans la première partie**, celle de chez Ethias, on vous explique le nouveau contrat avec les nouveaux tarifs et il y a un formulaire de réponse pour le **choix de formule** (base ou étendue).

**Dans la deuxième partie**, celle du SSRW, après cette introduction, il y a un formulaire de demande d'intervention financière **UNIQUEMENT** pour **la formule étendue des bénéficiaires directs et des enfants de 20 à 25 ans toujours aux études**.

**Dans un premier temps** :

1. Vous devez compléter le formulaire Ethias avec le choix de formule, que vous devez nous renvoyer **OBLIGATOIREMENT au plus tard pour le 28/02/2026**, soit par mail via [ash@ssrw.be](mailto:ash@ssrw.be) **OU** par courrier 49, rue Dewez à 5000 Namur.
2. Ce formulaire de choix de formule sera traité par nous et communiqué chez Ethias.
3. En fonction de votre choix, Ethias établira une facture qui vous sera envoyée dans le courant du mois de mars ou avril. **N'ayez aucune crainte, vous restez assurés durant cette période.**

**Dans un deuxième temps :**

1. Lorsque vous recevrez votre facture **ET QUE** vous aurez payé **l'entièreté de la prime annuelle**, vous compléterez le formulaire de demande d'intervention financière du SSRW.
2. Vous nous le renvoyez **complété et accompagné de la preuve de paiement de la prime de 2026** et si c'est pour un enfant de 20 à 25 ans toujours aux études, **l'attestation scolaire 2025-2026**.
3. Nous ne traiterons et nous ne paierons que les demandes accompagnées des documents demandés !

Cette demande d'intervention financière devra se faire tous les ans et de la même façon.

En espérant avoir été le plus clair possible afin de vous éviter de devoir nous contacter et ainsi permettre à l'équipe ASH de pouvoir traiter vos dossiers (plus de 25.000).

Pascal GAIGNAGE  
Administrateur  
délégué Vice-  
président  
Fonctionnaire  
dirigeant

## Formulaire d'intervention assurance soins de santé

Identification du <u>bénéficiaire direct</u> (en majuscule SVP)	
N° de Police individuel	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	..... / ..... / .....
Adresse :	..... ..... .....
Mail de contact :	
Téléphone :	
N° de compte bancaire :	
Informations relatives à la demande	
Formule étendue bénéficiaire :	Oui - Non
Formule étendue « <i>enfants</i> » :	Oui - Non
Nom(s) et prénom(s)	..... .....
Date de la demande :	..... / ..... / .....
Signature :	

Cadre réservé au SSRW		
Fourniture de la preuve de paiement : Oui – Non		
Remarque(s) : .....		
Fourniture de l'attestation scolaire : Oui – Non		
Remarque(s) : .....		
Pourcentage du remboursement :	20%	40%
Montant :		
Date de clôture du dossier :	..... / ..... / .....	

**IMPORTANT : Si le dossier n'est pas complet, il ne sera pas traité !**

### Conditions obligatoires pour obtenir le remboursement :

- ➔ Une seule demande par an. En effet, si vous avez opté pour le fractionnement de la facturation, la demande ne pourra être introduite que lorsque la prime annuelle sera totalement payée.
- ➔ Fournir la preuve de paiement pour l'année complète en cours ;
- ➔ Fournir l'attestation de l'année scolaire en cours **pour les enfants de 20 à 25 ans aux études** ;

➔ La demande est à adresser par mail à : [ash@ssrw.be](mailto:ash@ssrw.be)

**OU** par courrier à : **SSRW 49, Rue DEWEZ à 5000 Namur.**

**! A rentrer au plus tard pour le 15 février de l'année suivante !**